

**FR**

Bruxelles, le 4 avril 2024

B2\_TEN

**PROGRAMME DE TRAVAIL RÉVISÉ DE LA SECTION TEN POUR 2024**

En 2024, la section TEN continuera de participer à l’élaboration des politiques européennes sur la base de son expertise et en vue de contribuer au nouveau mandat du Parlement européen et de la Commission européenne.

La section TEN élaborera ses recommandations et les diffusera lors de diverses manifestations, en prenant également en considération certains des objectifs énoncés par le président du CESE dans ses priorités, avec un accent particulier sur les jeunes et la désinformation. Pour la section TEN, la promotion de ses avis auprès des institutions de l’Union et des acteurs de la société civile demeurera une priorité, en vue de maximiser la portée et l’incidence globales du CESE dans les politiques qui relèvent de la compétence de la section.

# **ÉNERGIE**

## ***Réseaux énergétiques***

En début d’année, le CESE adoptera un avis exploratoire, sur demande de la présidence belge du Conseil de l’Union européenne, portant sur la planification des infrastructures énergétiques transfrontalières. Cet avis enrichira les travaux de la présidence belge du premier semestre 2024, reflétant les activités de la Commission avec la publication du plan d’action visant à faciliter le déploiement des réseaux électriques en novembre 2023.

## ***Énergie éolienne***

En outre, dans la poursuite des ambitions mises à jour du pacte vert pour l’Europe dans le secteur des énergies renouvelables, la Commission a publié en octobre 2023 un plan d’action de l’UE en matière d’énergie éolienne, couplé avec une communication sur la réalisation de l’ambition de l’Union en matière d’énergie offshore. Ce train de mesures sur l’énergie éolienne a été conçu afin de soutenir la compétitivité du secteur éolien de l’Union à l’aide d’une accélération du processus d’autorisation, d’une conception améliorée de l’adjudication et d’un meilleur accès au financement. Faisant suite à ce qui précède, les membres de la section TEN rédigeront un avis qui sera adopté en mars 2024 et s’appuieront sur des échanges entre experts lors de la réunion de section de janvier 2024.

## ***Marché de l’électricité***

Dans le prolongement des travaux réalisés en 2023, la section TEN poursuivra les activités relatives à la réorganisation du marché de l’électricité, entamées en 2023. Promouvoir le caractère abordable de l’énergie, à un prix juste pour les consommateurs, qu’il s’agisse d’entreprises ou de ménages, et protéger les ménages vulnérables sont des sujets qui restent prioritaires dans le programme de travail de la section TEN.

## ***Caractère abordable de l’énergie***

La hausse de l’inflation due aux crises internationales et aux pénuries d’approvisionnement expose encore plus de ménages et de personnes au risque de pauvreté énergétique. La section TEN organisera la **quatrième édition de sa conférence sur le caractère abordable de l’énergie** en juin 2024, sous la présidence belge. La conférence sera axée sur la manière de mettre en avant une transition verte juste et efficace qui ne laisse personne de côté.

## ***Compétences professionnelles pour la transition écologique***

Une attention particulière sera accordée aux lacunes en matière de main-d’œuvre et d’éducation recensées lors de la conférence #ReskillEU qui s’est tenue à la fin de 2023, et qui a mis en lumière la nécessité de développer des compétences pour réussir les transitions écologique et numérique de l’UE.

## ***Énergie nucléaire*** ***et questions liées au nucléaire***

La section TEN examinera l’application d’une source d’énergie spécifique liée à l’énergie nucléaire dans le domaine médical. L’avis d’initiative de la section TEN sur le «Plan européen pour vaincre le cancer: vers un approvisionnement sûr en radio-isotopes à usage médical» se penchera sur ce sujet, lançant le débat sur la domination industrielle, la sécurité énergétique, l’infrastructure, la recherche, l’éducation et les opportunités d’emploi de l’Union européenne. Il cherche également à examiner des stratégies visant à réduire la dépendance de l’Europe à l’égard des pays tiers dans le domaine médical et à réfléchir à la nécessité d’une action coordonnée au niveau de l’Union.

Des discussions exploratoires sont en cours avec la DG RTD sur la meilleure manière d’associer la société civile aux consultations sur le projet EURAD2, qui traite de la gestion des déchets radioactifs.

Cette année, la section TEN s’attend à ce que le Conseil lui demande de rédiger un avis sur le prochain programme Euratom 2026-2027, conformément à l’article 7 du traité Euratom.

## ***Hydrogène***

En s’appuyant sur les activités de ces dernières années, la section TEN continuera de mettre l’accent sur l’importance du secteur hydrogène vert émergent. Parmi les avis d’initiative sélectionnés pour 2024, il a été décidé d’élaborer un dossier exhaustif sur l’hydrogène: infrastructures, besoins de développement, financement, utilisation et limites. À la lumière du rôle fondamental que les décideurs politiques de l’Union attribuent à cette technologie, comprenant la création d’une Banque européenne de l’hydrogène, la section TEN organisera également, pour fin 2024, une conférence en Lettonie, en coopération avec le ministre national de l’énergie, en vue d’échanger avec des experts et d’explorer le potentiel de ce secteur dans l’Union.

**GROUPE PERMANENT «ÉNERGIE»**

Au fur et à mesure de l’évolution du paysage énergétique, le groupe permanent «Énergie» de la section TEN se prépare à une année 2024 transformatrice. Le premier point à l’ordre du jour est l’évaluation finale de la réforme du marché de l’électricité, qui a fait l’objet de longues négociations et qui clôturera les travaux du CESE à ce sujet.

Parallèlement, le groupe permanent «Énergie» est confronté à la tâche cruciale d’évaluer les répercussions du retrait des subventions initialement introduites lorsque les prix de l’électricité et du gaz étaient au plus haut. La décision de supprimer ces aides financières requiert une analyse détaillée de l’impact sur les consommateurs, tant privés qu’industriels. En outre, les effets persistants de l’hiver 2024 sur l’évolution des prix et la sécurité de l’approvisionnement rendent la situation encore plus complexe.

Pour relever ces défis, le groupe permanent «Énergie» propose de réaliser une analyse complète lors de sa deuxième réunion. Des acteurs de divers secteurs, y compris des représentants des consommateurs privés et industriels, de la Commission européenne et d’autres parties intéressées pourraient être invités à donner leur précieux point de vue.

Une session consacrée aux progrès technologiques est également programmée durant la première moitié de l’année 2024. Le groupe entend rester informé des progrès réalisés dans le domaine de l’énergie nucléaire, et tout particulièrement du projet ITER pour la fusion nucléaire, des initiatives en cours aux États-Unis et au Japon et du lancement de l’alliance industrielle européenne pour les petits réacteurs modulaires.

Dans le cadre du secteur durable européen, le groupe permanent analysera la question de la relocalisation de la production de cellules photovoltaïques, avec ses conséquences économiques, environnementales et stratégiques. Le groupe examinera aussi la viabilité des technologies de piégeage du dioxyde de carbone en tant que solution pour réduire les émissions de CO2.

Enfin, d’un point de vue social, le groupe se concentrera sur l’importance fondamentale de l’acceptation par le public du déploiement de sources d’énergie renouvelables et sur les stratégies envisageables pour répondre aux préoccupations des citoyens.

Parmi les autres sujets à prendre en considération, il y a l’évaluation par la Commission des plans nationaux en matière d’énergie et de climat, en examinant leur lien avec les plans de relance nationaux, et les résultats de la COP 28 s’agissant des engagements énergétiques. La discussion portera aussi sur l’objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 90 % d’ici à 2040.

# **TRANSPORT**

Au vu des élections européennes à venir, le programme de travail de la Commission pour 2024 a été simplifié, et aucune nouvelle initiative n’est envisagée pour le secteur des transports. Néanmoins, plusieurs initiatives sont en cours. Celles-ci étaient prévues à l’origine pour les années passées, mais elles n’ont pas encore été publiées par la Commission.

## ***Transport et pacte vert***

Dans le contexte du pacte vert pour l’Europe, ces initiatives intègrent la **révision de la directive sur les transports combinés**, publiée en novembre 2023. La section TEN prévoit également d’œuvrer à la **révision du paquet «contrôle technique»** et à l’élaboration d’une initiative sur l’**écologisation des flottes d’entreprises**.

Dans la continuité des travaux réalisés en 2023, l’avis exploratoire TEN/822 sur le détachement des conducteurs, adopté en décembre 2023, sera présenté au Conseil en février, et examiné lors de la réunion d’avril de la section.

## ***Partage des données***

En ce qui a trait aux solutions de mobilité émergentes, des initiatives non encore publiées portent sur les **services numériques de mobilité multimodale**, l’**accès aux données**, aux fonctions et aux ressources **des véhicules**, ainsi qu’au **partage de données** interopérables **dans le secteur du transport ferroviaire**. La section TEN s’attend à ce que ces initiatives soient publiées en 2024. Le programme de travail de la Commission pour 2024 est principalement axé sur une réduction supplémentaire du fardeau réglementaire pour les entreprises ainsi que sur la simplification des obligations de déclaration. En adéquation avec ce qui précède, la section TEN prévoit de s’employer à simplifier et à numériser la transmission des **données de transport spécifiques en trafic national et international**. Les données de navigation intérieure représenteront un cas particulier : la section TEN travaillera sur la **révision de la directive 2005/44/CE relative à des services d’information fluviale (SIF) harmonisés sur les voies navigables communautaires**.

## ***Simplification de la législation***

D’autres mesures ayant pour ambition la réduction de la charge sont précisées dans les évaluations du REFIT et les bilans de la qualité qui accompagnent le programme de travail de la Commission. Dans le transport routier, la section TEN prévoit de travailler sur la simplification de **l’approbation et de la surveillance du marché des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles**.Dans le cadre de ses efforts pour soutenir la transition vers la mobilité à faibles émissions, la section TEN prévoit de contribuer à la réduction des obligations de déclaration au titre de la **directive sur les véhicules propres** et au plan de la Commission de supprimer la déclaration facultative du volume total de marchandises dangereuses acheminées par la route, modifiant la **directive concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route**.

## ***Transport aérien***

Dans le domaine de l’aviation, la section TEN prévoit d’œuvrer à la modification prévue du **règlement instaurant un code de conduite pour l’utilisation de systèmes informatisés de réservation** visant à supprimer l’obligation de présenter des rapports vérifiés de vendeurs de systèmes informatisés de réservation. Dans le cadre de la **directive sur les redevances aéroportuaires**, la section TEN réfléchira à la suppression prévue de l’obligation pour les États membres de publier la liste des aéroports soumis aux règles concernant les redevances aéroportuaires. Enfin, la section s’emploiera à réduire la fréquence de déclaration des aéroports relevant de la **directive relative à l’accès au marché de l’assistance en escale dans les aéroports de la Communauté**. En outre, les révisions du **règlement sur les services aériens** (ayant pour ambition la fourniture de services aériens résilients et compétitifs tout en préservant les intérêts du consommateur et l’emploi de haute qualité) et du **règlement relatif aux créneaux horaires** (ayant pour ambition une utilisation compétitive et efficace de la capacité aéroportuaire) restent à publier.

La décarbonation et la numérisation sont à l’origine d’une série de thèmes abordés en matière de transports que la section TEN pourrait devoir poursuivre, tels que l’utilisation des énergies renouvelables dans les transports, les infrastructures de recharge dans le secteur en expansion de l’électromobilité, les transports publics verts et la reconversion nécessaire pour combler les déficits de compétences afin de faciliter la transition écologique dans le secteur des transports.

**GROUPE PERMANENT «TRANSPORTS»**

## ***Transport maritime***

En 2023, la section TEN a déployé des efforts considérables en matière de législation maritime, et l’adoption, en septembre de cette année, du **paquet sur la sécurité maritime** constitue une avancée notoire. En s’appuyant sur la réussite de ces initiatives, le groupe permanent «Transports» prévoit d’effectuer une **visite d’étude à l’Agence européenne pour la sécurité maritime** (EMSA) début 2024, gardant à l’esprit le rôle stratégique de la flotte existante de l’Union dans la fourniture de services qui garantissent la sécurité énergétique et alimentaire pour l’Union européenne et ses citoyens. Par ailleurs, un avis d’initiative sera consacré au renforcement de l’espace maritime de l’Union au moyen de politiques d’investissement coordonnées, des partenaires sociaux et de la société civile.

## ***Transport transfrontalier***

En outre, conformément à l’une des priorités de la présidence belge qui vise à améliorer les liens de l’Ukraine et de la Moldavie avec l’Union et à renforcer le rôle moteur de cette dernière dans l’élaboration d’une politique de transport sûre, propre, efficace et avancée, le groupe permanent «Transports» pourrait tenir un débat sur les obstacles à la fluidité du transport en Europe.

## ***Sommet du forum international des transports (FIT)***

Le groupe permanent «Transports» prévoit aussi de contribuer à l’organisation d’une manifestation parallèle au sommet du forum international des transports (FIT) des 22, 23 et 24 mai 2024 à Leipzig (Allemagne), intitulée «Greening Transport: Keeping Focus in Times of Crisis» (Écologisation des transports: maintenir le cap en temps de crise). Le sommet annuel du FIT est le plus grand rassemblement mondial des ministres des transports et la principale plateforme de dialogue sur une politique des transports visant une meilleure compréhension du rôle des transports dans la croissance économique, la durabilité environnementale et l’inclusion sociale.

# **GROUPE PERMANENT SUR LES SERVICES D’INTÉRÊT GÉNÉRAL (GP-SIG)**

Les services d’intérêt général et les services essentiels devraient être au cœur d’une transition écologique juste et équitable, alliant une transformation sociale, numérique et neutre pour le climat à la maximisation des possibilités d’emploi et de concurrence pour les travailleurs et les entreprises.

## ***Logement***

En 2024, la disponibilité, l’accessibilité et la durabilité de logements décents resteront des priorités pour la section TEN.

L’augmentation du coût de la vie et des coûts de construction, de rénovation et de location crée des difficultés croissantes pour tous les ménages, mais en particulier pour les groupes les plus vulnérables socialement, qui vivent dans des logements non rénovés et énergivores. La politique de logement social et la rénovation des bâtiments seront donc considérées comme des priorités.

Ayant abordé, lors de la troisième conférence du CESE sur la précarité énergétique de juillet 2023, la nécessité de disposer de logements abordables et économes en énergie en tant que solution pour alléger la précarité énergétique et l’anxiété des ménages, la section TEN a organisé en février 2024 une conférence de haut niveau intitulée «La crise du logement en Europe — la voie à suivre» afin d’examiner les progrès réalisés depuis le lancement de la stratégie pour une vague de rénovations dans le cadre du pacte vert pour l’Europe ainsi que de traiter certains des principaux défis dans le contexte actuel du «coût global de la crise du logement». Les conclusions de cette conférence alimenteront la déclaration finale de la conférence interministérielle de l’Union qui sera organisée par la présidence belge à Liège le 5 mars. Les conclusions de la conférence et l’avis d’initiative sur le logement social peuvent constituer une bonne base pour les travaux futurs sur la crise du logement, durant la présidence polonaise.

## ***Maladies rares***

Emboîtant le pas au succès de la conférence de haut niveau du CESE portant sur les maladies rares et les réseaux européens de référence, la section TEN organisera des activités de suivi sous les présidences belge et hongroise du Conseil de l’Union européenne afin d’explorer les possibilités d’une approche européenne globale qui prenne en considération tous les besoins des personnes qui vivent avec des maladies rares. Organisée conjointement avec la DG SANTE et le consortium d’États membres, la première manifestation se tiendra le 8 mars dans les locaux du CESE.

## ***Eau***

Le CESE estime qu’il convient de traiter de l’accès universel de la population à une eau potable et à un assainissement de qualité à des prix équitables comme d’un bien commun. Dans le prolongement de son avis d’initiative sur le thème «Infrastructures et réseaux de distribution d’eau durables et résilients», la section TEN poursuivra ses travaux sur l’accès à l’eau et à l’assainissement, l’utilisation et la réutilisation de l’eau (économie circulaire de l’eau) et la responsabilité des producteurs dans le secteur des eaux usées. Elle continuera également à lutter contre une obligation de libéralisation dans le secteur sensible de l’eau et des eaux usées et à se battre pour renforcer les services publics d’intérêt général, dans le secteur de l’eau et au-delà.

# **ESPACE**

Le secteur spatial revêt actuellement une importance accrue pour la défense et la sécurité. En 2023, la Commission a proposé une stratégie spatiale pour la sécurité et la défense, mettant en exergue le besoin croissant pour l’Union d’infrastructures et de capacités spatiales résilientes, tout en demandant un partenariat pour un comportement responsable dans l’espace extra-atmosphérique. Afin de donner suite à cette stratégie, la Commission proposera dès lors, début 2024, une «**loi européenne sur l’espace**» qui intégrera des règles sur la gestion du trafic spatial et sur la sécurité des infrastructures spatiales critiques.

# **SOCIÉTÉ DE L’INFORMATION**

## ***Réseaux numériques***

La Commission a récemment indiqué que des investissements importants dans les réseaux numériques étaient nécessaires afin d’atteindre les objectifs de la décennie numérique d’ici 2030. Faisant suite à la récente consultation exploratoire, des mesures stratégiques et réglementaires concernant les réseaux et les infrastructures numériques pourraient être proposées en 2024 afin de favoriser les opérateurs d’infrastructures transfrontières sur le marché unique, d’accélérer le déploiement des technologies et d’attirer un plus grand nombre de capitaux dans les réseaux.

## ***Spectre radioélectrique***

L’initiative législative intitulée «Nouveau programme en matière de politique du spectre radioélectrique (PPSR)», initialement prévue pour le troisième trimestre 2023, a été reportée jusqu’en 2024. Cette proposition abordera des éléments essentiels et stratégiques de la gestion du spectre radioélectrique et de l’harmonisation de son utilisation au sein de l’Union européenne.

## ***Accès universel aux télécommunications***

Dans le contexte de la fourniture de réseaux et de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux, la directive «service universel» de 2002 prévoyait la disponibilité de services de bonne qualité publiquement accessibles, traitant en particulier des circonstances dans lesquelles les besoins des utilisateurs finaux n’étaient pas satisfaits de manière suffisante par le marché (par exemple, avec des mesures visant à faciliter l’accès pour les utilisateurs finaux handicapés ou à faciliter l’accessibilité des services d’urgence). En 2024, faisant suite à une demande de la Commission, la section TEN rédigera un avis exploratoire analysant la situation actuelle de l’accès universel et les effets des récentes évolutions technologiques sur les dispositions existantes du code des communications électroniques européen, dans le but de prendre en considération la nécessité de les modifier ou de les mettre à jour.

# **QUESTIONS TRANSVERSALES**

## ***Genre***

La section TEN poursuivra sa politique visant à intégrer les questions liées au genre dans ses travaux, de façon transversale. Elle veillera à ce que les intervenants des panels soient choisis en surveillant l’équilibre hommes-femmes.

## ***Jeunesse***

La section TEN contribue au projet pilote en cours sur la participation des jeunes aux travaux législatifs du CESE en rédigeant, d’ici au printemps 2024, un avis d’initiative stratégique sur le thème «Protéger la démocratie contre la désinformation». Cet avis fait participer des organisations représentant les jeunes. La section TEN prêtera également une attention particulière au problème croissant du logement pour les jeunes et entendra leur voix en les faisant participer à ses travaux sur la pauvreté énergétique, le logement et le transport écologique.

## ***Désinformation***

Préserver les valeurs et droits fondamentaux de l’Union, mettre fin à la guerre de propagande qui sévit en Ukraine, faire campagne pour mobiliser les acteurs de la société civile et mener des actions de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes, ou encore garantir la cybersécurité: toutes ces questions comptent parmi les principales préoccupations des citoyens de l’Union, particulièrement dans la perspective des élections européennes de 2024. Le CESE contribue à la réalisation de ces objectifs avec un avis d’initiative sur le thème «Protéger la démocratie contre la désinformation», un texte transversal orchestré par la section TEN, avec la participation de la section SOC et du groupe «Droits fondamentaux» du CESE.

# **PRIORITÉS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION**

Conformément à la stratégie de communication du CESE, deux questions principales ont été sélectionnées comme thèmes prioritaires pour bénéficier d’activités de communication renforcées:

## ***Caractère abordable de l’énergie***

Après de nombreuses années d’activités fructueuses pour lutter contre le phénomène de la précarité énergétique, le CESE a bâti un réseau cohérent de parties prenantes et de partenaires, qui continue de croître. Les travaux réalisés par la section TEN, qu’il s’agisse d’avis ou de conférences, ont eu une influence sur les recommandations que la Commission européenne a adressées cette année aux États membres concernant la lutte contre la précarité énergétique. La poursuite de ces travaux en 2024 permettra à la section d’alimenter ces réseaux et contacts institutionnels afin d’avoir une incidence supplémentaire sur les domaines où nos demandes ne sont pas suffisamment prises en compte. Cela permettra également à la société civile de suivre la mise en œuvre effective de ces recommandations par les États membres.

Étapes clés:

Parmi les nombreuses activités de la section TEN, celles listées ci-dessous s’inscriront dans le cadre de cette priorité de communication, en ce qu’elles viseront à promouvoir les énergies renouvelables et d’autres mesures efficaces pour acquérir une autonomie stratégique en matière d’approvisionnement énergétique et garantir une énergie abordable pour tous:

* une conférence sur le logement en février;
* un avis sur le train de mesures sur l’énergie éolienne en mars;
* un avis exploratoire à la demande de la présidence belge sur la planification des infrastructures énergétiques transfrontalières;
* une manifestation en marge du Forum international des transports écologiques en mai;
* une conférence sur le caractère abordable de l’énergie en juin;
* un avis d’initiative intitulé «Hydrogène: infrastructures, déploiement, financement, utilisation et limites»;
* une conférence sur l’hydrogène en octobre.

## ***Désinformation***

L’avis d’initiative stratégique élaboré par la section TEN sur ce sujet renforcera l’image et la visibilité du CESE dans la lutte contre la désinformation.

Étapes clés:

* élaboration, d’ici le printemps 2024, d’un avis d’initiative stratégique sur ce sujet. L’avis rassemblera les contributions des sections SOC, INT, et REX ainsi que celles du groupe «Droits fondamentaux», du groupe de liaison et des organisations de jeunesse;
* ses conclusions et recommandations seront diffusées auprès des autres institutions de l’Union (en particulier les députés au Parlement européen) ainsi que du grand public.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_